



**Commune de WINTZENHEIM-  
KOCHERSBERG**

Département du Bas-Rhin

---

**PLAN LOCAL  
D'URBANISME**

**6. Servitudes d'Utilité Publique**

---

**Dossier approuvé  
Avril 2009**

**AGENCE DE DEVELOPPEMENT  
ET D'URBANISME  
DE L'AGGLOMERATION  
STRASBOURGEOISE**  
9, Rue Brûlée • CS 80047  
67002 Strasbourg Cedex  
**Tél. 03 88 21 49 00**  
Fax 03 88 75 79 42

	N° codifiés des servitudes		Nom officiel des servitudes	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer des servitudes	Actes instituant les servitudes	Service départemental ou régional responsable des servitudes
	Fiches (procédures servitudes)	Catégories des servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS		II				
ENERGIE		IIA				
ELECTRICITE ET GAZ		IIAa				
	14	IIAa1	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes (Electricité) Lignes exploitées par Electricité de Strasbourg	Article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 Article 298 de la loi des Finances du 13.07.1925 Article 35 de la loi n° 46.628 du 8.04.1946 modifiée	Conventions amiables	Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche 6, Rue d'Ingwiller 67082 STRASBOURG Cedex
TELECOMMUNICATIONS		IIIE				
	PT2	IIIE1	Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles Liaison hertzienne PARIS - STRASBOURG, station STRASBOURG - NORDHEIM Zone secondaire de dégagement hauteur à ne pas dépasser (395 m)	Articles L 54 à L 56 et R 21 à R 26 du Code des Postes et Télécommunications	Décret du 31 Août 1966	Télédiffusion de France 2b, rue de l'Île Jars B.P. 40 RI 67001 STRASBOURG Cedex

(-) Code de l'Urbanisme

n° codifié des servitudes	n° officiel des servitudes		Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer des servitudes	Actes instituant les servitudes	Service départemental ou régional responsable des servitudes
	Fiches (recueil des servitudes)	Catégories des servitudes			
PT1	IIE2	Servitudes de protection des centres de réception radio-électrique contre les perturbations électromagnétiques Station hertzienne STRASBOURG - NORDHEIM Zone de protection. (cercle de 2 000 m de rayon)	Articles L 57 à L 62 et R 27 à R 39 du Code des Postes et Télécommunications	Décret du 19 Septembre 1966	Télédiffusion de France 2b, rue de l'Île Jars B.P. 40 RI 67001 STRASBOURG Cedex
PT3	IIE3	Servitudes attachées aux réseaux de Télécommunications Câble de transmission n° 512 SAVERNE - STRASBOURG	Article L 48 (alinéa 2) du Code des Postes et Télécommunications	Arrêté Préfectoral du 19 Juillet 1982 et conventions amiables. (pour information)	Centre des Câbles des T.R.N. de Strasbourg 200 Route des Romains 67200 STRASBOURG
		Le plan d'alignement du C.D 228 approuvé le 8 Janvier 1883 est abandonné.			

Servitudes d'Utilité Publique

P.O.S. de WINTZENHEIM-KOCHERSBERG